



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Formulaire à adresser à la DDT :

- soit par La Poste : DDT de l'Yonne,
Service Économie Agricole
3 rue Monge BP 79 89011 AUXERRE CEDEX
- soit par mail à ddt-sea-uad@yonne.gouv.fr en indiquant comme objet « Intempéries 2024 » et votre n° pacage
- soit en joignant ce formulaire scanné à votre télédéclaration 2024

**INTEMPÉRIES CAMPAGNE PAC 2024
POUR BCAA 7 (ROTATION ANNUELLE DES CULTURES)
ET ÉCORÉGIME (VOIE DES PRATIQUES)
SUITE AUX INTEMPÉRIES INTERVENUES DURANT L'HIVER 2023-2024 ET LE
PRINTEMPS 2024**

N° PACAGE :

Dénomination :

A cause des fortes précipitations intervenues depuis l'automne 2023, je n'ai pas pu implanter les cultures initialement prévues. En conséquence :

- je ne respecte pas l'obligation d'assurer une rotation des cultures sur au moins 35 % de ma sole arable cultivée au titre de la BCAA7
- je deviens inéligible à la voie des pratiques de l'écorégime
- je passe du niveau supérieur au niveau de base pour l'écorégime par la voie des pratiques
- je ne peux pas activer l'ensemble de mes DPB disponibles dans mon portefeuille

Les parcelles suivantes de mon exploitation sont concernées :

N° ilot 2024	N° Parcelle 2024	Surface (ha)	Commune	Culture qui aurait dû être semée	Culture réellement implantée
<i>Exemple : 10</i>	<i>4</i>	<i>7,8</i>	<i>Auxerre</i>	<i>Blé tendre d'hiver</i>	<i>Orge de printemps</i>

